

La participation maximale des familles est de **1 300 €**. Le paiement de cette participation volontaire s'effectuera en dix versements, par chèques libellés à l'ordre de **l'Agent Comptable du Lycée de l'Harteloire**.

L'acte d'engagement doit être remis à l'enseignant **impérativement pour le lundi 7 janvier 2019** en même temps qu'un aperçu détaillé du dossier « mon voyage écoresponsable ». Les règlements doivent être remis à l'enseignant organisateur **impérativement pour le vendredi 25 janvier 2019**. Il rend l'engagement définitif.

Le paiement peut être fait en 10 chèques de 130 € (tous transmis pour le 21 janvier). Ils seront encaissés au rythme de un par mois de janvier à octobre.

Il n'est pas possible de régler votre participation en chèques vacances (voyage hors zone UE).

Toute demande d'échelonnement particulier devra faire l'objet d'une demande auprès de l'Attaché d'administration (Julia.Pordie-Gentzbittel@ac-rennes.fr). Les familles connaissant des difficultés financières peuvent s'adresser à l'assistante sociale du lycée.